

PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

Réunion électronique du mardi 21 Septembre 2021

Participants : M. David Blattes Président - Mme Meriem Ferhat - MM. Mazouz Belgharbi - Joseph Cardoville - Jean-Louis Denizot - Hervé Grammatico - Paul Grimaud - Stéphan De Felice - Frédéric Gros - Guillaume Maille - Guy Michelier - Frédéric Caceres - Alain Negre - Khalid Fekraoui - Didier Mas
Non joignables : Olivier Simorre

Important : les présentes décisions sont susceptibles d'appel conformément à l'article 11.3.3 du règlement intérieur de la ligue & l'article 14 du règlement intérieur du District de l'Hérault de Football, dans un délai de sept jours devant la commission supérieure d'appel de la Ligue d'Occitanie.

Validation d'ententes :

Pour prendre en compte le contexte COVID-19 et l'impact des mesures sanitaires sur le nombre de licenciés des équipes de jeunes notamment, un vote électronique est organisé pour la validation des ententes récentes déclarées avant la première journée du championnat jeunes.

Ententes créées :

- ES Cœur Hérault - AC Alignan - FC Aspiranais pour la catégorie U15
- AS ST Mathieu de Trévières - ST O Claretain pour les catégories U15 et U17
- FCO Valras Sérignan - SC Cers Portiragnes pour les catégories U12 et U13

Résultat du vote :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Le Président,
David BLATTES

Le Secrétaire de séance,
Joseph CARDOVILLE

